

Principaux engagements pris dans le cadre des conventions avec les associations nationales d'élus

Association nationale d'élus	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Association des régions de France (ARF)	13 février 2013	<ul style="list-style-type: none"> • la signature des futurs contrats par les régions ; • un ciblage des fonds européens structurels et d'investissement sur les priorités thématiques et territoriales de la politique de la ville (mobilisation à hauteur de 10% minimum de l'enveloppe nationale FEDER-FSE qui sera gérée par les régions en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre des nouveaux contrats de ville) ; • une mobilisation des régions dans la définition et la mise en œuvre des actions menées au titre de la politique de la ville : meilleure territorialisation des interventions des régions dans le cadre de leurs compétences et responsabilités propres (notamment dans les domaines du développement économique, des transports, de la formation des jeunes et de l'apprentissage). <p>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ARF : CLIQUER ICI</p>
Assemblée des communautés de France (ADCF)	27 mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements de l'État : une meilleure mobilisation des politiques de droit commun, un plus grand ciblage des crédits spécifiques, une réforme de la dotation de développement urbain, de nouveaux projets de renouvellement urbain, un fléchage des fonds structurels européens et un accompagnement en matière d'ingénierie ; • Les engagements des intercommunalités : signature des contrats de ville aux côtés de l'État et des communes, renforcement de l'intégration intercommunale, mise en place d'équipes projets référentes à l'échelle de l'intercommunalité, coordination du contrat de ville à cette même échelle, mise en place des pactes financiers et fiscaux ; • Les engagements de l'ADCF pour accompagner la montée en charge des EPCI dans le domaine de la cohésion sociale et urbaine et dans la mise en œuvre des contrats de ville : sensibilisation des acteurs et diffusion de bonnes pratiques, conception d'outils pratiques de mise en œuvre des contrats de ville à l'échelle intercommunale, etc. • un engagement conjoint de parvenir à une réduction d'un tiers des disparités financières internes aux agglomérations sur la période du contrat 2014-2020. <p>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ADCF : CLIQUER ICI</p>
Association des maires Ville et Banlieue de France	19 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements du ministère délégué à la ville : <ul style="list-style-type: none"> - En matière de gouvernance : mise en place des nouveaux contrats de ville dans le cadre d'une complémentarité renforcée entre l'échelon intercommunal et l'échelon communal, renforcement du pilotage interministériel et accompagnement des territoires les moins dotés en ingénierie - En matière de renforcement de l'action publique : implication des maires dans la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers, mobilisation renforcée du droit commun, fléchage prioritaire des fonds structurels européens, lancement de nouvelles opérations de renouvellement urbain, réflexion sur des mécanismes spécifiques d'accompagnement des territoires sortants • Les engagements de Ville et Banlieue : <ul style="list-style-type: none"> - un accompagnement des communes pour mettre en œuvre les nouveaux contrats de ville dans le cadre d'un lien étroit avec les intercommunalités et d'une meilleure articulation avec les autres schémas, plans et contrats existants, renforcer leur action au bénéfice des quartiers prioritaires et décliner les politiques nationales sur leurs territoires - une mobilisation en vue de favoriser la mise en œuvre de la réforme nationale de la politique de la ville dans les délais impartis - un travail auprès des régions et départements pour faciliter leur mobilisation et auprès des partenaires institutionnels pour faire progresser la solidarité intercommunale • Un engagement conjoint en faveur des habitants des quartiers : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une méthodologie d'association des habitants à chaque étape de la construction du contrat de ville : conseils de citoyens, maisons du projet - réalisation d'une enquête auprès des villes adhérentes sur les pratiques en matière de participation citoyenne (valorisation des expériences locales innovantes) - création d'un collège citoyen au sein du CNV rénové. <p>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC VILLE ET BANLIEUE : CLIQUER ICI</p>

Association nationale d'élus	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Fédération des villes moyennes (FVM)	25 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance nationale renforcée: <ul style="list-style-type: none"> - En matière de représentation :représentation des élus des villes moyennes dans le collège «élus» du CNV rénové et dans le CA de l'ANRU et mise en place par la FVM d'une commission «politique de la ville» • En matière de connaissance et d'expertise :prise en compte de la diversité des territoires dans le cadre du nouvel observatoire de la politique de la ville, engagement de la FVM à contribuer à la connaissance des quartiers et à élaborer une offre nationale de formation sur la nouvelle étape de la politique de la ville • Une mise en œuvre opérationnelle des contrats de ville: <ul style="list-style-type: none"> - en renforçant l'action publique: <ul style="list-style-type: none"> • engagement du ministère de la ville à impliquer les maires dans la définition des périmètres des nouveaux quartiers, à réfléchir à des mécanismes d'accompagnement des territoires sortants et à mobiliser l'ensemble des moyens sur les quartiers prioritaires • engagements des villes moyennes à mettre en place les nouveaux contrats de ville dans le cadre d'une association des habitants, associations, entreprises et bailleurs - par un effort de formation et d'ingénierie :constitution d'équipes interministérielles par État, mise en place d'équipes projet intercommunales par les villes moyennes et effort de formation et sensibilisation des acteurs • Répondre aux attentes spécifiques des villes moyennes en approfondissant les réflexions conduites dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Développement économique dans les quartiers:évaluation des ZFU, stratégie spécifique de la BPI, renouvellement de la convention CDC, développement des formes coopératives d'activités et d'entreprises, soutien aux clauses d'insertion, développement de l'ESS, etc. - Parc de logements et dynamisation des centres urbains: recherche d'équilibre dans la construction de logements locatifs sociaux et dans les politiques d'attribution, renforcement de la GUP, désenclavement des quartiers, poursuite du renouvellement urbain, développement des observatoires de l'habitat, etc. - Enseignement supérieur et politique des quartiers:renforcement de l'offre de logements étudiants, accès des bacheliers professionnels issus des quartiers aux sections techniques, etc. - Vieillesse de la population :renforcement du lien social, lutte contre la pauvreté et l'isolement, adaptation et meilleur accès aux services publics et à l'aide à domicile, etc. - Prévention de la délinquance et sécurité:renforcement de l'action des services de police, mobilisation du FIPD, lutte contre les discriminations, etc. <p>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LA FVM : CLIQUER ICI</p>
Assemblée des départements de France (ADF)	11 octobre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Une convergence de l'ADF et de l'État autour de principes d'action commune: <ul style="list-style-type: none"> - une mobilisation de l'État et des conseils généraux sur l'ensemble de leurs politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires, assortie d'un suivi quantifiable et fiable des moyens engagés - la réaffirmation d'une «gouvernance partagée» de la politique de la ville - un ciblage de 10% de l'enveloppe FSE «Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté» déléguée aux départements au bénéfice des quartiers prioritaires - une traduction des engagements pris dans la convention nationale ADF dans le cadre des contrats de ville - la mise en place de référents «politique de la ville» dans les services - le renforcement des politiques d'accompagnement social, notamment des personnes âgées et des familles monoparentales - la mise en place d'outils de suivi partagés (indicateurs communs et tableaux de bord) • Une traduction concrète des engagements pris dans le cadre des différentes politiques sectorielles et stratégies d'intervention: <ul style="list-style-type: none"> - En matière de politiques sociales :identification des axes spécifiques aux quartiers prioritaires dans les schémas départementaux existants, poursuite des efforts engagés en matière d'insertion et d'emploi (RSA, Garantie jeunes, etc.), mobilisation spécifique du FSE dans le cadre des contrats de ville, etc. - En matière de travail social et d'accompagnement des publics: initiatives visant à une meilleure connaissance du travail social dans les quartiers prioritaires et à un renforcement et actions visant à renforcer et adapter l'offre d'accompagnement social au bénéfice des quartiers, notamment les personnes âgées, les familles monoparentales et les publics impactés par les projets de rénovation urbaine et meilleure mobilisation des équipes de prévention spécialisée - En matière de politiques contractuelles infra-départementales: adaptation des outils de contractualisation avec les échelons infra-départementaux avec les objectifs des contrats de ville - En matière de politiques éducatives:partenariat renforcé entre les conseils généraux et l'éducation nationale, convergence des géographies de l'éducation nationale et de la politique de la ville et priorisation des moyens de l'éducation nationale, traduction des objectifs partagés dans le cadre des PEDT - En matière de participation des habitants:promotion d'initiatives telles que les FPH, les actions GUP, etc. - En matière de lutte contre les discriminations:inscription de cette thématique dans les contrats de ville et soutien aux projets s'inscrivant dans cette démarche. <p>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ADF : CLIQUER ICI</p>

Association nationale d'élus	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)	29 octobre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Des engagements de l'État et des élus au service d'un projet social et urbain renouvelé et intégré, articulés autour de cinq thématiques: <ul style="list-style-type: none"> - Formation, emploi et développement économique: ciblage des emplois d'avenir, lancement des emplois francs, présence physique de Pôle emploi dans les quartiers, mobilisation des maisons de l'emploi et des missions locales au bénéfice des habitants des quartiers, etc. ; - éducation et réussite éducative: convergence de la géographie de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, mise en œuvre des projets éducatifs de territoire (PEDT) dans le cadre des futurs contrats de ville, lutte contre le décrochage scolaire, etc. ; - logement et habitat: lancement du NPNRU, développement d'outils afin de favoriser les parcours résidentiels, actions en faveur d'une meilleure desserte des quartiers prioritaires, etc. - santé et vie sociale: préparation et mise en œuvre des contrats locaux de santé dans le cadre des nouveaux contrats de ville, actions en faveur de l'installation des professionnels de santé dans les quartiers prioritaires, lutte contre l'isolement des personnes âgées, etc. - prévention, sécurité et tranquillité publique: coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, amélioration du lien police-population, actions en faveur de la formation des agents de la police nationale et des polices municipales, etc. • Afin de renforcer la gouvernance de la politique de la ville au niveau le plus pertinent et de garantir la solidarité nationale et locale, des engagements portant sur: <ul style="list-style-type: none"> - la signature et l'animation des contrats de ville au niveau intercommunal, avec la désignation d'un élu référent au sein de l'intercommunalité ; - la transversalité des équipes chargées de la politique de la ville et leur positionnement à un échelon approprié pour favoriser la mobilisation des services municipaux et intercommunaux ; - le renforcement des coopérations entre l'État, les communes et intercommunalités et l'ensemble des partenaires du contrat de ville (CAF, Pôle emploi, ARS, etc.); - le renforcement de la solidarité au sein des territoires par un meilleur ciblage et une plus grande mutualisation des moyens en faveur des quartiers prioritaires. <p>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ACUF ET L'AMGVF : CLIQUER ICI</p>
Association des maires de France (AMF)	14 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Pour une gouvernance partenariale renforcée: <ul style="list-style-type: none"> - Des engagements de l'État: renforcement de la mobilisation territoriale autour du préfet, soutien aux acteurs locaux dans l'organisation et la structuration du contrat de ville, reconnaissance de l'importance et de la complémentarité du rôle des maires et présidents d'EPCI, chevilles ouvrières du contrat de ville, accompagnement des territoires les moins bien dotés en matière d'ingénierie, d'observation et d'évaluation; - Des engagements de l'AMF: mobilisation des maires et présidents d'EPCI: <ul style="list-style-type: none"> • Afin qu'ils organisent, en lien avec les préfets, la concertation autour du contrat de ville dans le cadre d'une démarche intégrée et en co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires; • Afin qu'ils mobilisent leurs politiques de droit commun. • Pour une géographie d'intervention partagée, gage d'efficacité: implication des maires et présidents d'EPCI dans la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers, mise en place d'un dispositif de veille active pour les territoires sortants (reposant sur une mobilisation du droit commun, une poursuite jusqu'à leur terme des conventions adultes-relais et une pérennisation du cadre du PRE). • Pour une mobilisation des politiques de droit commun au profit des services au public: <ul style="list-style-type: none"> - Des engagements respectifs de l'État et de l'AMF, particulièrement dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Éducation (construction des PEDT, scolarisation des moins de 3 ans, développement des modes de gardes, association des parents au parcours scolaire de leurs enfants, etc.); • Santé (soutien aux modes d'exercice médical groupé, développement des démarches de prévention); • Emploi (présence de Pôle emploi et implication des missions locales dans les quartiers); • Sécurité (fléchage des moyens du FIPD dans les ZSP); • Logement (recherche de l'équilibre social par une politique de peuplement adaptée); • Transports (amélioration de l'offre de transports collectifs). - Un engagement conjoint pour déployer, renforcer la qualité et adapter les services aux publics d'ici 2020 sur la base d'une cartographie des besoins et d'un schéma local de services aux publics défini dans le cadre du contrat de ville. <p>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'AMF : CLIQUER ICI</p>